

Commune de Pfulgriesheim



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal  
du 8 novembre 2024 à 20 h**

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie GAST.

Absents : M. Paul LOSSEL et Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, conseillers municipaux

Madame Liliane BAUER, Adjointe au Maire, assurera les fonctions de secrétaire de séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Le compte rendu de la séance du 9 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

La séance a été précédée à 19 heures par une intervention de M. Pierre FREY de l'association EGEEE chargée d'aider la commune dans l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde qui est le document de référence de gestion des crises susceptibles de survenir sur le territoire communal (inondation, incendie, fuite de gaz...) conformément au PV du 9 septembre 2024. Dans une première étape, les membres du PCC Poste Communal de Commandement (équivalent de la cellule de crise) ont été désignés aux postes et fonctions suivantes :

Le DOS : Directeur des Opérations de Secours : le Maire M. André JACOB et M. Claude AFFOLTER, suppléant

Le RAC : Responsable de l'Action Communale : M. Sébastien DURST et Mme Liliane BAUER, suppléante

Le secrétariat : Mme Stéphanie MESSMER et Mme Corinne ZEISSLOFF, suppléante

L'hébergement-ravitaillement : M. Gérard DURINGER et Mme Liliane BAUER, suppléante

La logistique : M. Bertrand MEYER et M. Paul LOSSEL, suppléant

La communication : Mme Valérie WANKMULLER et Mme Elodie GAST, suppléante

La sécurité : M. Claude AFFOLTER et Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, suppléante

Tenue de la main courante : Mme Francine OTT, Mme Marie-Madeleine MARTIN, suppléante

Dans une deuxième étape, il conviendra de compléter les fiches des aléas (risques) susceptibles de se produire dans la commune, en groupe de travail. La prochaine réunion avec EGEE aura lieu le mardi 3 décembre 2024 à 18 h 30 et s'adresse à tous les conseillers qui pourront se rendre disponibles.

TRAVAUX CONNEXES DE REMEMBREMENT : lancement de la procédure du marché en procédure adaptée

Pour mémoire, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration du réseau des chemins sur le territoire communal a été attribué le 21 juin 2024 au Cabinet « Un point six » de Sélestat. Le dossier de consultation des entreprises est en voie de finalisation en vue de sa mise en ligne sur le site [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) pour le 15 novembre 2024 avec une publication de l'avis d'appel public à concurrence dans les annonces légales du journal Les Dernières Nouvelles d'Alsace. Ces travaux feront suite à la réorganisation du parcellaire agricole et des dessertes sur le territoire communal, dont le projet est soumis à enquête publique du 12 novembre au 14 décembre 2024. Les travaux porteront sur la suppression d'anciens chemins devenus inutiles suite à la réorganisation du parcellaire et la consolidation des chemins existants afin d'assurer une desserte cohérente du parcellaire agricole à destination des exploitants agricoles et des promeneurs.

Dans le cadre de l'enquête publique, le commissaire enquêteur assurera une permanence en Mairie de Pfulgriesheim les vendredi 29 novembre 2024 et lundi 9 décembre 2024 de 9 h à 12 h pour recevoir les éventuelles réclamations des propriétaires au sujet des propositions de réattributions de parcelles sur les bans de Pfulgriesheim, Pfettisheim, Lampertheim et Schnersheim.

## CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX CONNEXES DE REMEMBREMENT

Ce point, déjà abordé en séances des 19 avril et 9 septembre derniers, concerne la signature de la convention financière entre la commune, la Chambre d'Agriculture d'Alsace et le concessionnaire de l'ACOS, Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg, qui a l'obligation de participer financièrement aux travaux connexes de remembrement (création d'un réseau de chemins cohérent desservant le nouveau parcellaire agricole suite à la construction de l'autoroute). Le montant prévisionnel du soutien financier est arrêté à 495 396 € à recevoir en trois versements, 40 % à la signature de la présente convention, 40 % après la passation du marché de travaux pour la restructuration du réseau des chemins communaux et le solde à la réception des travaux. Les montants sont inscrits TTC en concordance avec le budget communal qui est voté TTC. Ce point est validé par délibération prise à l'unanimité approuvant la convention et autorisant le Maire à la signer au nom de la commune.

## OPERATION D'ELIMINATION DU PARC RESIDUEL DES LAMPES AU SODIUM

La suppression et le remplacement des luminaires au sodium du réseau d'éclairage public communal a fait l'objet d'un chiffrage et d'une demande de subvention au titre de la campagne 2024 du Fonds Vert de l'Etat. En date du 21 octobre 2024, une notification d'attribution de subvention d'un montant de 17 536.64 € a été reçue en Mairie à valoir sur un devis de travaux de plus de 100 000 €, à effectuer au plus tard pour le 31 octobre 2025. Le Maire propose pour l'instant de ne pas donner suite à ce projet sur la base du devis reçu et de lancer une consultation auprès d'autres sociétés spécialisées dans l'éclairage public. Il est également proposé de présenter le coût annuel de l'éclairage public sur plusieurs années avant toute décision pour évaluer le ratio économie d'énergie réalisée/coût de l'investissement.

## OPERATION DE RENOVATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS :

de la rue Principale – city-stade – terrain de tennis et aire de pique-nique et de sport  
et de la rue de la Colline : aire de jeux pour enfants

Depuis la dernière séance du 9 septembre dernier, des devis complémentaires ont été reçus, pour un montant prévisionnel de travaux d'environ 100 000 HT comportant les prestations suivantes :

- city-stade-terrain de tennis : nettoyage et régénération du revêtement de sol, remplacement des filets pare-ballon et remise en état des clôtures, remise en forme des arbustes autour du city-stade, installation d'un nouvel éclairage LED,
- aire de pique-nique et de sport : dépose des anciens équipements et pose d'une nouvelle table de ping-pong, d'un vélo, d'un rameur, d'une table de pique-nique et d'un banc, travaux de remise en forme et création d'un cheminement piétonnier,
- aire de jeux rue de la Colline : remplacement du sol amortissant et des jeux sur ressort.

Le Maire propose de transmettre ce projet auprès des services de la Collectivité Européenne d'Alsace pour solliciter une subvention au Titre du Fonds communal Alsace. Pour mémoire, dans le cadre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim de la Collectivité Européenne d'Alsace sur la période 2022-2025, il est possible de présenter trois projets éligibles à subvention au Titre du Fonds communal d'Alsace dans la limite d'un montant plafond de soutien cumulé de 100 000 € et il rappelle que les dépenses d'éclairage public des espaces publics extérieurs ne sont pas prises en compte dans l'assiette de calcul de la subvention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et par délibération, décide d'approuver le projet de rénovation des équipements sportifs, le plan de financement et de solliciter une aide financière de la CEA dans le cadre du Fonds communal Alsace.

## FRESQUES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE : ETUDES PREALABLES

Dans le cadre du projet de restauration des fresques murales du XIVe siècle du chœur de l'Eglise simultanée, la commune a fait appel à Mme Noémie KLEIN restauratrice en peintures murales pour chiffrer le coût des études préliminaires avant travaux. Le Maire présente deux devis d'un montant total d'environ 7 000 TTC, comprenant pour l'un des études et relevés préliminaires sur les fresques murale par Mme Noémie KLEIN et pour l'autre des analyses des pigments de peinture sur les fresques et des analyses des sels dans les zones non peintes du chœur par le laboratoire Epitopos de Strasbourg. Le conseil municipal décide d'approuver ces devis et de lancer ces études préliminaires.

### POINT D'AVANCEMENT SUR LES MISSIONS DE MAITRISE D'ENERGIE CONFIEES A ALTER ALSACE ENERGIE

Par manque de temps, ce point est reporté à la séance du conseil municipal du 6 décembre 2024. Le Maire expose succinctement l'étude de faisabilité relative à la pose de panneaux photovoltaïques au Club House.

Des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur la toiture du Club House après réalisation d'une étude de charge par un bureau d'études pour vérifier que la structure de la toiture est suffisamment solide pour supporter les poids des panneaux.

L'orientation Est-Ouest de la toiture avec une inclinaison de 20 % permettrait la production d'énergie en continu sur la journée qui pourrait être utilisée soit en autoconsommation pour le bâtiment avec revente du surplus au concessionnaire ES, soit en autoconsommation collective avec revente du surplus.

On entend par autoconsommation collective, l'utilisation fictive des kWh produits par l'installation photovoltaïques pour alimenter d'autres bâtiments communaux. En d'autres termes, l'énergie produite constitue un « avoir énergétique » en kWh disponible pour d'autres bâtiments communaux ; l'excédent résiduel étant injecté dans le réseau électrique. Le Maire estime que, dans ce dossier, il faut envisager un projet global de réfection de la toiture couplé à la pose des panneaux photovoltaïques. Il préconise également de faire rehausser les filets autour du terrain de football pour éviter les jets de ballon sur la future toiture photovoltaïque.

Selon les observations faites à la médiathèque, dans le cadre de la mission sobriété, il paraît nécessaire de procéder à une purge des radiateurs.

### SUBVENTION GRAND ANNVERSAIRE

A la demande de M. Michel PAUL qui a fêté son 80<sup>e</sup> anniversaire le 21 septembre 2024, le conseil municipal décide de verser une subvention de 75 € à l'Association Sportive de Pfulgiesheim (Club de football). Cette subvention se substituera au panier garni d'une même valeur auquel aurait eu droit l'intéressé. Ce point est adopté par délibération, à l'unanimité.

### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER aux 3 rue Principale – 3, 4 et 5 rue des Coquelicots

La commune a été destinataire de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner :

- le 14 octobre 2024 pour le terrain bâti au 3 rue Principale,
- le 4 novembre 2024 pour les terrains à bâtir aux 3, 4 et 5 rue des Coquelicots, dans le nouveau lotissement au lieudit Meyeracker, rue de Griesheim, en face du Collège de la Souffel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

### REPAS DE NOEL DES AINES

Cette année un repas créole, confectionné par le Maïdo by Carl, sera servi aux aînés dimanche 8 décembre 2024 à la salle des fêtes.

### BIC DE NOEL

Les demandes d'articles ont été adressées à tous les contributeurs pour un retour attendu le 13 novembre 2024 en Mairie.

## DIVERS

### Enregistrement au Livre Foncier des actes de cessions sur le chemin limitrophe entre Pfulgriesheim et Griesheim-sur-Souffel

Ce point est développé sur les PV des 23 février et 5 juillet 2024. Les certificats d'inscription des parcelles ont été reçus le 27 septembre 2024 après enregistrement des actes administratifs de cession des parcelles entre les deux communes. Dans la situation antérieure, chaque commune était propriétaire d'une demie chaussée de 300 ml sur le chemin rural limitrophe entre les bans de Pfulgriesheim et de Griesheim ; l'axe médian formant la limite séparative entre les deux bans communaux. Après enregistrement des actes de cession, chaque commune est propriétaire d'une chaussée entière sur 150 ml, le tronçon Ouest revenant à la commune de Griesheim dans l'optique de futurs travaux d'extension des réseaux destinés à la viabilisation des fonds de jardins des propriétés riveraines sur le ban de Griesheim.

### Admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures à 100 €

Un point est rajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux. Le conseil municipal, à la demande de la trésorière communale, décide d'accorder délégation au Maire pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant inférieures à 100 €. Ce point est adopté par délibération prise à l'unanimité.

### Pose des compteurs LINKY dans les bâtiments communaux

Un RDV a été pris le 19 novembre 2024 avec le prestataire de services de la société ES ENERGIE en vue de poser les compteurs LINKY dans les bâtiments communaux.

## TOUR DE TABLE

Madame Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, expose la demande qui a été exprimée en conseil d'école au sujet de la sécurisation du passage protégé de la rue d'Offenheim. Le Maire propose de réfléchir à nouveau à une signalétique « totems enfants » incitant les automobilistes à ralentir.

Madame Stéphanie MESSMER signale que les places de stationnement extérieures de la rue du Langgarten sont trop souvent utilisées par les riverains qui possèdent des garages individuels sur leur propriété.

Monsieur Gérard DURINGER précise qu'une commande de guirlandes de Noël a été faite pour renouveler celles qui sont hors-service. Cette année, et pour la première fois, toutes les illuminations seront mises en place par les agents du SIVOM.

La séance est levée à 22 h 35.

---